

« CumEx Files » : les sénateurs proposent un dispositif pour lutter contre la fraude révélée par « Le Monde »

Plusieurs élus du Palais du Luxembourg présenteront jeudi un amendement instaurant un dispositif pour lutter contre ces mécanismes de fraude ou d'optimisation fiscales liés aux dividendes.

Par Manon Rescan et Anne Michel · Publié hier à 22h28, mis à jour à 06h40

🕒 Lecture 4 min.



AGATHE DAHYOT / « LE MONDE »

Après les députés, les sénateurs s'emparent aussi du sujet des « CumEx Files ». Plusieurs élus du Palais du Luxembourg, de différentes forces politiques, présenteront, jeudi 22 novembre, un amendement instaurant un dispositif pour lutter contre ces mécanismes de fraude ou d'optimisation fiscales liés aux dividendes. Le Monde, associé au média allemand Correctiv et à dix-sept autres rédactions européennes, en avait révélé l'existence et l'ampleur, le 18 octobre.

La commission des finances du Sénat avait rapidement lancé des travaux sur ces montages centrés sur les marchés financiers, dits d'arbitrage de dividendes, à la suite de ces révélations. Les sénateurs ont tiré une conclusion claire et nette de leurs auditions avec les autorités de tutelle et de contrôle du secteur financier – la direction générale des finances publiques, l'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. La fraude révélée par les « CumEx Files » est « massive », assure Albéric de Montgolfier (Les Républicains), rapporteur général du budget.

Selon l'estimation effectuée par les parlementaires, qui entérinent ainsi l'évaluation du *Monde*, cette fraude coûte entre un et trois milliards d'euros par an à la France, soit autant d'argent manquant au budget de l'Etat. Leurs calculs se fondent notamment sur le chiffrage que leur a communiqué l'AMF. Le gendarme des marchés a livré son chiffrage pour les seuls montages financiers qu'elle peut appréhender : un milliard d'euros. A cela, il convient donc d'ajouter les autres schémas de fraude identifiés par les « CumEx Files ».

📰 Lire aussi | « CumEx Files » : en France, des milliards d'euros d'impôts sur les dividendes échappent chaque année au fisc

Dispositif en deux points

L'amendement des parlementaires que *Le Monde* a pu consulter est très technique. Afin de répondre aux différents montages imaginés par les banques, les fonds d'investissement et leurs conseillers fiscaux pour éluder l'impôt sur les dividendes, ils se sont inspirés des solutions déjà mises en œuvre aux Etats-Unis et en Allemagne. Pour le résumer simplement, le dispositif proposé par les sénateurs tient en deux points.

- Le premier vise à contrer les montages dits « internes », lorsque des propriétaires d'actions non-résidents prêtent leurs titres au moment du versement des dividendes afin d'échapper à la retenue à la source. Ils les mettent à l'abri avec l'aide de résidents français qui, eux, n'y sont pas soumis. Puis les récupèrent une fois l'échéance passée, réalisant ainsi un profit substantiel. Pour faire échec à un tel stratagème fiscal, les sénateurs proposent d'instaurer une retenue à la source au taux forfaitaire de 30 % sur « tous les flux financiers qui correspondent indirectement à la rétrocession d'un dividende à un actionnaire non-résident ». Les banques ainsi taxées pourront obtenir le remboursement de cette retenue fiscale seulement si elles peuvent prouver que l'objet du prêt emprunt de titres n'était pas fiscal. Leur tour s'en trouverait alors déjoué.
- Le deuxième point vise à lutter contre les schémas d'évasion ou de fraude dits « externes », qui voient des propriétaires d'actions les prêter, toujours autour de la date de versement des dividendes, au résident d'un Etat dont la convention fiscale signée avec la France ne prévoit aucune retenue à la source. C'est notamment le cas des conventions passées avec l'Arabie saoudite, Bahreïn, l'Egypte, les Emirats arabes unis, le Qatar, etc., précisent les sénateurs. Pour contrer de tels dispositifs de contournement de l'impôt difficilement visibles par l'administration fiscale, la solution proposée consiste cette fois à obliger l'établissement payeur – la banque – à appliquer par défaut le taux interne de 30 %. Là encore, le bénéficiaire pourra réclamer le remboursement de l'impôt s'il présente les justificatifs nécessaires. « *On inverse la charge de la preuve* », résume Albéric de Montgolfier.

📰 Lire aussi | « CumEx Files » : l'histoire secrète du casse du siècle

« Il y a urgence ! »

L'amendement des sénateurs, qui sera débattu en fin de semaine dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2019, vise l'efficacité fiscale, explique M. de Montgolfier. « *C'est une solution technique, mais qui a l'avantage de pouvoir être inscrite dans le PLF en discussion* », ajoute Vincent Eblé, président de la commission des finances.

Pour les sénateurs, cet amendement représente aussi une manière de prendre l'ascendant dans le débat politique, alors que, mercredi 21 novembre, la création d'une mission d'information sur les « CumEx Files » a été entérinée à l'Assemblée nationale. « *On a déjà fait ce que l'Assemblée propose de faire à compter d'aujourd'hui* », se targue M. Eblé. Les parlementaires veulent confronter le gouvernement à cette question dès les prochains jours, alors que Gérard Darmanin, ministre du budget, avait promis, sur Twitter, dès la publication de l'enquête du *Monde*, que la France serait « intraitable » si les infractions étaient avérées. Si l'amendement est adopté au Sénat, il a peu de chances d'aboutir car il devra encore être adopté par les députés de la majorité La République en marche à l'Assemblée.

« *Le gouvernement va être placé face à ses responsabilités* », insiste encore Albéric de Montgolfier. « *Si nous attendons les conclusions de la mission d'information de l'Assemblée il faudra attendre un an de plus, lors du projet de loi de finances pour 2020, pour mettre en place des solutions. Mais il y a urgence !* », assure M. Eblé. « *Il y a une convergence politique du Parti socialiste aux Républicains pour défendre cette solution, alors que le sentiment c'est que, du côté du gouvernement, on traîne des pieds* », ajoute M. de Montgolfier.



Manon Rescan et Anne Michel

Les plus lus

- 1 Un homme tué par la tribu isolée des Sentinelles qu'il tentait d'approcher
- 2 Les experts confirment l'« état végétatif chronique irréversible » de Vincent Lambert
- 3 La fumée des incendies de Californie visible à New York

Édition du jour

Daté du jeudi 22 novembre



Lire le journal numérique

ANNONCES IMMOBILIÈRES

avec Logic-Immo

 PARIS 18 (75018)
360000 €
36 m2

 PARIS 16 (75016)
1880000 €
109 m2

 PARIS 16 (75016)
2100000 €
170 m2

Recherche

ANNONCES AUTOMOBILES

avec La Centrale

 KIA CEED
20100 €
10

 MCLAREN MP4-12C
128900 €
06

 TOYOTA YARIS
8900 €
50

Recherche

Le Monde
refait son site

[Accédez au mode d'emploi](#)

[Aidez-nous à améliorer le site](#)

